



FIA DRIVER CATEGORISATIONS REGULATIONS

GENERAL PRINCIPLES

- An FIA Driver Categorisation list has replaced the former FIA WEC and FIA GT3 lists from 2015 onwards.
- The FIA Driver Categorisation is the basis for all FIA Championships that use a driver system, and can be adopted by any series, which are free to make any modifications they wish (as long as these are clearly visible).
- All series that will be using the FIA Driver Categorisation must include in their regulations a provision specifying that they must refer to this categorisation system.
- If a Competition uses the FIA system, it may not use a second categorisation system.
- Any series which aims to use the FIA Driver Categorisation list should provide the contact information of a person who will be able to provide good advice about the series, the races and the drivers taking part.
- The initial categorisation is based on the driver's age and career record, which may be adjusted in subsequent seasons according to the recorded race pace and results of the series that are using the categorisation system.
- All series using this system will be requested to submit standardised data after each race to the FIA administration.
- All series shall make an official statement if they use the FIA Driver Categorisation system.
- Any series may retain the right to adjust the categorisation to the specific nature of their own series.
- Drivers will be removed from the list after 3 years should the Committee have insufficient data.
- The list of competitors allowed to take part in any competition will indicate the category attributed to each driver.
- Any driver requesting a categorisation must specify in which series he is taking part.
- Drivers who have not been categorised will not be allowed to take part in any competition which depends on driver categorisation.
- Any such driver given a temporary categorisation exemption will be indicated on the entry list with an asterisk or other marking. The conditions and regulations governing this should be specified in the sporting regulations of the series in question
- The "bronze", "silver", "gold" and "platinum" designations are "FIA copyright". If a championship does not use the FIA Driver Categorisation, it cannot use these designations as they are.
- A national series may use the FIA Driver Categorisation system.

ADMINISTRATIVE MATTERS

- Drivers wishing to compete in any Series using the FIA categorisation process must send in a record of achievements to the FIA at the latest fourteen days prior to the beginning of the first competition in which they wish to take part, using the following link <http://private.fia.com/categorisation>. The drivers will normally be informed of their categorisation at the latest two weeks from the Friday after which they submit their request.
- The fees for initial categorisation and re-categorisation must be sent to the FIA administration, and will be in the amount of 150 euros for initial categorisation and 250 euros for re-categorisation . Decisions by the FIA administration may be reviewed at the request of the driver alone within 15 days of the communication of the Categorisation Committee's decision, and at a cost of 250 euros , backed up by all the necessary proof and documents. Without proof, the request will not be examined.
- Only the driver can contest the Committee's decision. Therefore, the direct email address of the driver (and not that of the team manager or any other representative) must be entered on the request form.
- Only one request for re-categorisation will be accepted. Once the 15-day period has passed, the categorisation cannot change until the end of the year.
- The fee for an emergency categorisation request, for which a reply is required within 8 days, will be 350 euros.
- It is the duty of a driver to submit a new request for categorisation before the start of the season if he/she is aware of a career event that would indicate a change of category.
- A driver is obliged to immediately inform the FIA Drivers Categorisation Committee during the season in case of getting the status of a factory driver.
- New requests can be made at any point in the year. Current drivers may request a review, which must be received by 30 September for consideration for the following year. Any re-categorisation by the Committee on the basis of data received will be published by 15 November at the latest. Protests against this new categorisation must be submitted within two weeks of publication. The definitive list will be published in the first week of December. Exceptional cases will be handled by the Committee during the season.
- The Panel of Stewards of any Series may provisionally categorise drivers who announce themselves with their record of achievements after a competition has already begun. A fee may be charged for this, the amount of which will depend on the Series concerned. Any such provisional categorisations will not constitute an FIA categorisation. It is the duty of the series to send the result of the provisional categorization and the driver's contact details to the FIA Driver Categorisation committee within three days of the event.
- Driver Evaluation Procedure

Drivers will be evaluated initially on their record of achievements (age + career record), then on their average time during the races.

Each Series using the FIA Driver Categorisation is requested to provide the following information after each race:

- A "cahier des charges" will be provided to the promoters about timekeeping. On the other side, someone on the Driver Categorisation Committee will be responsible for compiling all the data received.
- There is a need for good coordination with the promoters and timekeepers in order to collect time sheets.
- The Timekeepers are requested to provide a file after each race listing all the drivers and their 10 fastest laps.
- These laps will be used to calculate the average lap time per driver. Any laps that are significantly out of line must be discounted (for example, if most laps are around 1:51, discount a lap of 2:30 or 3:00 which is likely to indicate a problem on that lap).
- The drivers must be sorted by average lap time.
- The gap between each driver and the fastest driver in that race is to be calculated.
- Setting of time ranges per category of driver (platinum, gold, silver, bronze).
- External factors which might influence performance should be known, such as weather conditions, race incidents, or any other factor that might have an influence on the race.
- Each Series must send the Driver Categorisation Committee one Excel file, with each race of a competition in a different tab.
- The file should contain Series Name, Race Name, Circuit and Weather Conditions, as well as anything else that could affect the results. The results of the race and the qualifying must be provided.
- There is a re-categorisation of a driver if his time does not correspond to the required time range of his category. This re-categorisation can only happen between seasons.

DEFINITIONS OF THE CATEGORISATIONS:

PLATINUM: professional driver satisfying at least two of the following criteria:

- has held a Super Licence (for Formula One);
- has won the Le Mans 24 Hours in a professional category (LMP1 / LMGTE Pro);
- has won the FIA World Endurance Championship in a professional category;
- has been a Factory Driver, paid by a car manufacturer, with results to match;
- has finished in the top 5 in the general classification in the FIA International F3000, CART/Champcar, IRL, IndyCar or GP2; all FIA World Championships and FIA World Cups; Grand-Am Rolex series (DP only); and FIA Formula E Championship.
- has finished in the top 3 in the general classification of an F3 international series* (FIA F3, British/EuroF3 until 2011) or major international single-seater championship* (Example: F2, Nissan World Series, Formula Renault 3.5, etc.);
- has won the International V8 Supercars Championship;
- has won the Porsche Supercup;
- has won the American Le Mans Series in a professional category;
- has won the IMSA SportsCar Championship in a professional category;
- satisfies 3 or more Gold criteria (including repetition of the same criteria);

- is a driver whose performances and achievements, despite not being covered by one of the definitions above, may be considered as Platinum by the FIA.

**Non-exhaustive list*

GOLD: amateur or professional driver in FIA international and national series satisfying at least one of the following criteria:

- satisfies one criterion from platinum;
- has finished in the top 3 in the general classification of a secondary international single-seater series * (A1 GP, GP3, Renault V6, Superleague, Eurocup FR2.0, Firestone Indy Lights);
- has won the general classification of a regional or national single-seater series * (F3, FR2.0, Atlantic Championship up to and including 2009, Euro V8 Series);
- has finished in the top 3 in the general classification of the Porsche Supercup / DTM / BTCC / Super GT series or won a major national Porsche Carrera Cup;
- has finished in the top 3 in the general classification of the International V8 Supercars Championship;
- has won a major GT series* (FIA GT, Blancpain GT Series (Pro), FIA GT1 World Championship, FIA GT3 European Championship, ADAC GT Masters, British GT Championship, GT Asia) or GT category of a major Sportscar series* (ILMC, ELMS, ALMS, Asian Le Mans Series, LMP2 WEC, IMSA Sportscar Championship) with driver(s) of a lower or the same categorisation;
- has raced in championships counting towards Article 5.1.7(a) of Appendix L of the International Sporting Code with racing wins, podiums and pole positions;
- is a driver, otherwise categorised as Silver, whose average lap time is consistently as fast or faster over the majority of the season than the average lap time of Gold drivers competing in the same event of the season
- is a driver whose main professional activity is based around motor sport, and whose performances and achievements, despite not being covered by one of the definitions above, may be considered as Gold by the FIA.

**Non-exhaustive list*

SILVER: amateur driver satisfying at least one of the following criteria:

- driver aged under 30 and not satisfying the criteria of categories Platinum and Gold;
- driver who has finished in 1st place in the general classification of regional or major national championships or international series, or has won a major endurance race;
- driver who has won a non-professional drivers' series* (Ferrari Challenge, Maserati Trophy, Lamborghini Supertrophy, Porsche GT3 Cup Challenge) or a regional, national or international single-make lower category series organised by a Manufacturer (not including Series which are restricted only to Bronze drivers);
- has competed competitively in high-level international karting competitions;
- is a driver, otherwise categorised as Bronze, whose average lap time is consistently as fast or faster over the majority of the season than the average lap time of Silver drivers competing in the same event of the season

- driver whose performances and achievements, despite not being covered by one of the definitions above, may be considered as Silver by the FIA.

**Non-exhaustive list*

BRONZE: amateur driver.

- any driver who was over 30 years old when his/her first licence was issued, and who has little or no single-seater experience;
- any driver over 30, previously categorised as Silver, but with no significant results (titles, pole positions or race wins);
- any driver under 30 years old with a licence issued for the first time during the year of his first categorisation.

The following apply to all categorisations:

- The driver categorisation of any driver over 50 years old will be reduced by one grade for the season following his/her 50th birthday;
- The driver categorisation of any driver over 55 will be reduced by two grades for the season following his/her 55th birthday;
- Any driver over 60 will be categorised Bronze;
- Any driver who has downgraded in the 3-year period before his 50th, 55th and 60th birthdays will not be downgraded again.
- A driver aged over 30 years old who has been out of racing for at least five years (no more than one race per year) may return to racing one grade lower than the grade indicated by his/her career record, to be reviewed after one year;
- It is not possible to cumulate downgrades of categories due to age and due to absence from racing for at least five years (as above);
- Once a driver has been downgraded because of his age, he will not be upgraded again, unless he gets the status of a factory driver;
- An active factory driver cannot be downgraded below the Gold category;
- A driver's category will not be adjusted during the year due to a change in circumstances as listed above (e.g. winning Le Mans). This does not apply to errors or to deliberately withheld information, or to drivers being named as factory drivers before the season of the specific series in which they are taking part.
- Results from series or races contested over 10 years ago may be excluded from examination on decision of the Committee, on condition that they are combined with recent proof of lap times;
- Special cases will be examined at the FIA's discretion.

After a driver has raced in any monitored series for a minimum of one season, his/her categorisation may be adjusted according to the monitored race pace, with the exception of drivers under 30 with race experience who will remain Silver as a minimum.



REGLEMENT DE CATEGORISATION FIA DES PILOTES

PRINCIPES GENERAUX

- Une liste de Catégorisation FIA des Pilotes a remplacé les anciennes listes FIA WEC et FIA GT3 à compter de 2015.
- La Catégorisation FIA des Pilotes constitue la base pour tous les Championnats de la FIA qui ont recours à un système de catégorisation des pilotes et pourra être adoptée par toutes les séries, qui seront libres d'apporter les modifications qu'elles souhaitent (pour autant que celles-ci soient clairement visibles).
- Toutes les séries qui utiliseront la Catégorisation FIA des Pilotes devront inclure dans leur règlement une disposition indiquant qu'elles doivent faire référence à ce système de catégorisation.
- Si une Compétition utilise le système de la FIA, elle ne peut pas utiliser un deuxième système de catégorisation.
- Toute série dont le but est d'utiliser la liste de Catégorisation FIA des Pilotes doit communiquer les coordonnées d'une personne en mesure de fournir des conseils avisés sur la série, les courses et les pilotes y prenant part.
- Les catégorisations initiales sont fondées sur l'âge des pilotes et leurs palmarès. Celles-ci pourront être ajustées les saisons suivantes selon la moyenne des temps de course et les résultats des séries qui utilisent le système de catégorisation.
- Il sera demandé à toutes les séries qui utilisent ce système de soumettre des données standardisées après chaque course à l'administration de la FIA.
- Toutes les séries doivent faire une déclaration officielle si elles utilisent le système de Catégorisation FIA des Pilotes.
- Une série peut conserver le droit d'ajuster la catégorisation en fonction de sa nature spécifique.
- Les pilotes seront supprimés de la liste après 3 ans si le Comité n'a pas suffisamment de données.
- La liste des concurrents autorisés à prendre part à une Compétition indiquera la catégorie attribuée à chaque pilote.
- Tout pilote demandant une catégorisation doit préciser à quelle série il participe.
- Les pilotes qui n'ont pas été catégorisés ne pourront pas participer à une Compétition qui dépend de la catégorisation des pilotes.
- Tout pilote ayant fait l'objet d'une exemption de catégorisation temporaire figurera sur la liste des engagés avec un astérisque ou toute autre indication. Les conditions et règles régissant ce point doivent être spécifiées dans le règlement sportif de la série en question.

- Les désignations "bronze", "argent", "or" et "platine" sont soumises aux droits d'auteur de la FIA. Si un championnat n'utilise pas la Catégorisation FIA des Pilotes, il ne peut pas utiliser ces désignations.
- Une série nationale peut utiliser le système de Catégorisation FIA des Pilotes.

ASPECTS ADMINISTRATIFS

- Les pilotes désirant participer à une Série utilisant le processus de catégorisation de la FIA doivent envoyer à la FIA leur palmarès au plus tard quatorze jours avant le début de la première Compétition à laquelle ils souhaitent prendre part, via le lien ci-après <http://private.fia.com/categorisation>. Les pilotes seront normalement informés de leur catégorisation au plus tard deux semaines à compter du vendredi après lequel ils soumettent leur demande.
- Les droits pour la catégorisation initiale et la nouvelle catégorisation doivent être envoyés à l'administration de la FIA et s'élèveront à 150 euros pour la catégorisation initiale et 250 euros pour la nouvelle catégorisation. Les décisions de l'administration de la FIA peuvent être révisées à la demande du pilote seul dans les 15 jours à compter de la communication de la décision du Comité de Catégorisation, pour un coût de 250 euros, la demande devant être étayée par tous les documents et preuves nécessaires. Sans preuve, la demande ne sera pas examinée.
- Seul le pilote peut contester la décision du Comité. Dès lors, l'adresse de courriel du pilote (et non celle du team manager ou de tout autre représentant) doit figurer sur le formulaire de demande.
- Une seule demande de nouvelle catégorisation sera acceptée. Une fois le délai de 15 jours écoulé, la catégorisation ne pourra pas être modifiée jusqu'à la fin de l'année.
- Le droit pour une demande de catégorisation d'urgence, pour laquelle une réponse est requise dans les huit jours, sera de 350 euros.
- Il incombe au pilote de présenter une nouvelle demande de catégorisation avant le début de la saison s'il a connaissance d'un événement dans sa carrière susceptible d'entraîner un changement de catégorie.
- Un pilote est tenu d'informer immédiatement le Comité de Catégorisation des Pilotes de la FIA durant la saison s'il obtient le statut de pilote d'usine.
- Les nouvelles demandes peuvent être soumises à tout moment de l'année. Les pilotes peuvent demander une révision, demande qui doit être reçue au plus tard le 30 septembre pour examen pour l'année suivante. Toute nouvelle catégorisation par le Comité sur la base des données reçues sera publiée au plus tard le 15 novembre. Toute réclamation concernant cette nouvelle catégorisation doit être présentée dans les deux semaines suivant la publication. La liste définitive sera publiée la première semaine de décembre.
Les cas exceptionnels seront traités par le Comité en cours de saison.
- Le Collège des Commissaires Sportifs de toute Série pourra catégoriser provisoirement les pilotes qui s'annoncent avec leur palmarès une fois que la Compétition a commencé. Un droit pourra être demandé, dont le montant dépendra de la Série concernée. Ces catégorisations provisoires ne constitueront pas une catégorisation de la FIA. Il est du devoir de la Série d'envoyer le résultat de la catégorisation provisoire ainsi que les coordonnées du pilote au Comité de Catégorisation des Pilotes de la FIA dans les trois jours suivant l'épreuve.

- Procédure d'évaluation des pilotes

Les pilotes seront évalués initialement en fonction de leur palmarès (âge + carrière), puis sur leurs temps moyens pendant les courses.

Chaque Série utilisant la Catégorisation FIA des Pilotes est tenue de fournir les renseignements suivants après chaque course :

- Un "cahier des charges" sera fourni aux promoteurs concernant le chronométrage. Une personne du Comité de Catégorisation des Pilotes sera chargée de compiler toutes les données reçues.
- Une bonne coordination est nécessaire avec les promoteurs et les chronométreurs pour recueillir les feuilles de temps.
- Les chronométreurs doivent fournir un fichier après chaque course répertoriant tous les pilotes ainsi que leurs 10 meilleurs tours.
- Ces tours serviront à calculer le temps au tour moyen par pilote. Les tours qui s'écartent significativement de la moyenne ne doivent pas être pris en compte (par exemple, si la plupart des tours sont autour de 01:51, il ne faut pas tenir compte d'un tour de 02:30 ou 03:00 qui pourrait refléter un problème sur ce tour).
- Les pilotes doivent être triés par temps moyen au tour.
- L'écart entre chaque pilote et le pilote le plus rapide de cette course doit être calculé.
- Etablir des fourchettes de temps par catégorie de pilote (platine, or, argent, bronze).
- Les facteurs externes qui pourraient influencer sur les performances doivent être connus, tels que conditions météorologiques, incidents de course ou tout autre facteur pouvant influencer sur la course.
- Chaque Série doit envoyer au Comité de Catégorisation des Pilotes un fichier Excel, avec un onglet différent pour chaque course d'une Epreuve.
- Le fichier doit contenir le nom de la série, le nom de la course, le circuit et les conditions météorologiques, ainsi que tout autre élément pouvant affecter les résultats. Les résultats de la course et des qualifications doivent être fournis.
- Il y a une nouvelle catégorisation d'un pilote si son temps ne correspond pas à la fourchette de temps applicable à sa catégorie. Cette nouvelle catégorisation ne peut avoir lieu qu'entre les saisons.

DEFINITIONS DES CATEGORISATIONS :

PLATINE : pilote professionnel répondant à au moins deux des critères ci-après :

- a détenu une Super Licence (de Formule 1) ;
- a remporté les 24 Heures du Mans dans une catégorie professionnelle (LMP1 / LMGTE Pro) ;
- a remporté le Championnat du Monde d'Endurance de la FIA dans une catégorie professionnelle ;
- a été pilote d'usine, payé par un constructeur automobile, et ayant obtenu des résultats ;

Approuvé par le CMSA du 9 mars 2017

- a terminé parmi les 5 premiers au classement général du FIA International F3000, CART/Champcar, IRL, IndyCar ou GP2 ; de tous les Championnats du Monde de la FIA et de toutes les Coupes du Monde de la FIA ; de la Grand-Am Rolex series (DP uniquement) et du Championnat de Formule E de la FIA ;
- s'est classé parmi les 3 premiers au classement général d'une série internationale de F3* (F3 FIA, British/Euro F3 jusqu'en 2011) ou d'un grand championnat* international pour monoplaces (Exemple : F2, Nissan World Series, Formula Renault 3.5, etc.) ;
- a remporté l'International V8 Supercars Championship ;
- a remporté la Porsche Supercup ;
- a remporté l'American Le Mans Series dans une catégorie professionnelle ;
- a remporté l'IMSA SportsCar Championship dans une catégorie professionnelle ;
- répond à 3 critères Or ou plus (y compris répétition du même critère) ;
- est un pilote dont les performances et les réalisations, bien que ne répondant à aucune des définitions ci-dessus, peuvent être considérées comme Platine par la FIA.

**Liste non exhaustive*

OR : pilote amateur et professionnel de séries FIA nationales ou internationales et répondant à au moins un des critères suivants :

- pilote répondant à un critère de la catégorie Platine ;
- a terminé parmi les 3 premiers du classement général d'une série internationale secondaire pour monoplaces (A1 GP, GP3, Renault V6, Superleague, Eurocup FR2.0, Firestone Indy Lights) ;
- a remporté le classement général d'une série nationale ou régionale pour monoplaces (F3, FR2.0, Atlantic Championship jusqu'à 2009 inclus, Euro V8 Series) ;
- a terminé parmi les 3 premiers du classement général de la Porsche Supercup / DTM / BTCC / Super GT series ou remporté une Porsche Carrera Cup nationale majeure ;
- a terminé parmi les 3 premiers du classement général de l'International V8 Supercars Championship ;
- a remporté une série GT majeure* (FIA GT, Blancpain GT Series (Pro), Championnat du Monde GT1 de la FIA, Championnat d'Europe GT3 de la FIA, ADAC GT Masters, British GT Championship, GT Asia) ou une catégorie GT d'une série SportsCar majeure* (ILMC, ELMS, ALMS, Asian Le Mans Series, LMP2 WEC, IMSA SportsCar Championship) avec un/des pilote(s) de la même catégorisation ou d'une catégorisation inférieure ;
- a couru dans des Championnats relevant de l'Article 5.1.7 a) de l'Annexe L au Code Sportif International en remportant des victoires, des podiums et des pole positions ;
- est un pilote, autrement catégorisé comme Argent, dont le temps moyen au tour, sur l'ensemble de la saison, est constamment aussi rapide, voire plus rapide que le temps moyen des pilotes Or participant à la même épreuve de la saison ;
- est un pilote dont l'activité professionnelle principale est liée au sport automobile et dont les performances et les réalisations bien que ne répondant à aucune des définitions ci-dessus peuvent être considérées comme Or par la FIA.

**Liste non exhaustive*

ARGENT : pilote amateur répondant à au moins un des critères suivants :

Approuvé par le CMSA du 9 mars 2017

- pilote âgé de moins de 30 ans et ne répondant pas aux critères des catégories Platine et Or ;
- pilote ayant terminé à la 1^{ère} place du classement général de championnats nationaux majeurs ou régionaux ou de séries internationales ; ou ayant remporté une course d'Endurance majeure ;
- pilote ayant remporté une série pour pilotes non professionnels* (Ferrari Challenge, Maserati Trophy, Lamborghini Supertrophy, Porsche GT3 Cup Challenge) ou une série de catégorie inférieure monomarque régionale, nationale ou internationale organisée par un constructeur (excepté les Séries limitées uniquement aux pilotes Bronze) ;
- a participé de façon compétitive à des compétitions de Karting de haut niveau ;
- est un pilote, autrement catégorisé comme Bronze, dont le temps moyen au tour, sur l'ensemble de la saison, est constamment aussi rapide, voire plus rapide que le temps moyen des pilotes Argent participant à la même épreuve de la saison ;
- est un pilote dont les performances et les réalisations bien que ne répondant à aucune des définitions ci-dessus peuvent être considérées comme Argent par la FIA.

**Liste non exhaustive*

BRONZE : pilote amateur

- tout pilote ayant eu sa première licence après l'âge de 30 ans et n'ayant pas d'expérience ou ayant participé épisodiquement en monoplace ;
- tout pilote âgé de plus de 30 ans, précédemment catégorisé comme Argent, mais n'ayant pas obtenu de résultats significatifs (titres, pole positions ou victoires) ;
- tout pilote âgé de moins de 30 ans détenant une licence délivrée pour la première fois l'année de sa première catégorisation.

Ce qui suit s'applique à toutes les catégorisations :

- La catégorisation de tout pilote âgé de plus de 50 ans sera réduite d'un grade pour la saison suivant son 50^{ème} anniversaire ;
- La catégorisation de tout pilote âgé de plus de 55 ans sera réduite de deux grades pour la saison suivant son 55^{ème} anniversaire ;
- Tout pilote de plus de 60 ans sera catégorisé Bronze ;
- Tout pilote ayant été rétrogradé dans les trois ans précédant ses 50^{ème}, 55^{ème} et 60^{ème} anniversaires ne sera pas rétrogradé à nouveau ;
- Un pilote, âgé de plus de 30 ans, resté à l'écart des courses pendant au moins cinq ans (pas plus d'une course par an) peut revenir à la compétition à un grade inférieur à celui applicable à son palmarès, à revoir après une année ;
- Il n'est pas possible de cumuler les rétrogradations de catégorie dues à l'âge et celles dues à une absence des courses pendant au moins cinq ans (voir ci-dessus) ;
- Une fois rétrogradé en raison de son âge, un pilote ne pourra plus repasser à un grade supérieur, à moins qu'il n'obtienne le statut de pilote d'usine ;
- Un pilote d'usine actif ne peut pas être rétrogradé en-dessous de la catégorie Or ;
- La catégorie d'un pilote ne sera pas ajustée en cours d'année suite à un changement de circonstances telles que susmentionnées (par ex. remporter le Mans). Ceci ne s'applique pas

Approuvé par le CMSA du 9 mars 2017

à des erreurs ou des informations délibérément cachées ni aux pilotes nommés pilotes d'usine avant la saison de la Série à laquelle ils participent ;

- Les résultats de séries ou courses disputées il y a plus de 10 ans, combinés à une preuve récente de temps au tour, peuvent être exclus de l'examen sur décision du Comité ;
- Les cas particuliers seront examinés à l'appréciation de la FIA.

Après qu'un pilote a couru dans une série observée pendant au moins une saison, sa catégorisation pourra être ajustée en fonction des temps de la course observée, à l'exception des pilotes de moins de 30 ans possédant une expérience de course qui resteront au minimum Argent.